AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1608
FR0010220475-FS0817

16 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALSTOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2019, la société anonyme Bouygues (32 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 septembre 2019, les seuils de 25% et 20% du capital et des droits de vote et 15% du capital de la société ALSTOM et détenir 32 936 226 actions ALSTOM représentant 39 036 092 droits de vote, soit 14,68% du capital et 16,81% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM dans le cadre du placement par Bouygues de 29 150 000 actions ALSTOM par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres réservé aux investisseurs institutionnels.

[1] Sur la base d'un capital composé de 224 392 981 actions représentant 232 161 165 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.